

CHARBONNEAUX BRABANT

Extension de la vinaigrerie de Vauvert



Synthèse du dossier de demande d'autorisation pour enquête publique

*Dr
Van C. B.*

Présentation du site

- Le site est actuellement soumis à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le site est régi par l'arrêté préfectoral n°17-019N en date du 2 février 2017.
- L'effectif sur le site de Vauvert est de 20 personnes : 1 directeur de site, 5 personnes pour la vinaigrerie et 14 personnes pour le conditionnement et les expéditions.
- Le site est organisé autour de plusieurs zones :
 - Hall de production : cuverie matières premières (alcool dénaturé / vins), cuverie produits semi-finis et finis (vinaigre) et fermenteurs (pour la transformation de l'alcool en vinaigre)
 - Hall de conditionnement : conditionnement du vinaigre en fûts, containers, bidons et bouteilles
 - Hall de stockage : stockage des matières premières pour le conditionnement et des produits finis.
- Le site compte actuellement 7 fermenteurs pour une capacité de production de 1 940 hL de vinaigre par jour. Le volume de fermentation est de 73 000 m³
- Stockage d'alcool composé de 1 cuve de 60 m³ et de deux cuves de 170 m³. Cuverie alcool dans la cuverie vinaigre



Contexte du projet

- Besoin de développer les outils de production du groupe, choix d'agrandir le site de Vauvert. Présentation détaillée du contexte dans le préambule du dossier
- Ajout de 3 nouveaux fermenteurs de 137 m³ sur le site. Capacité de fermentation après projet 127 750 m³ et capacité de production 3 440 hL/j.
- Evolutions du stockage d'alcool, remplacement d'une cuve actuelle de stockage d'alcool de 170 m³ par du stockage d'alcool de bouche (38° alcoolique) affectation des deux autres cuves d'alcool actuelles à du stockage de vinaigre. Création d'une cuverie alcool dédiée comprenant 2 cuves de 50 m³ et 4 cuves de 98 m³
- Pas de modifications des régimes de classement ICPE du site :
 - Autorisation pour la fermentation
 - Déclaration pour le stockage d'alcool.
- Présentation détaillée du projet dans la PJ n°46 Notice Descriptive du projet



Présentation du projet

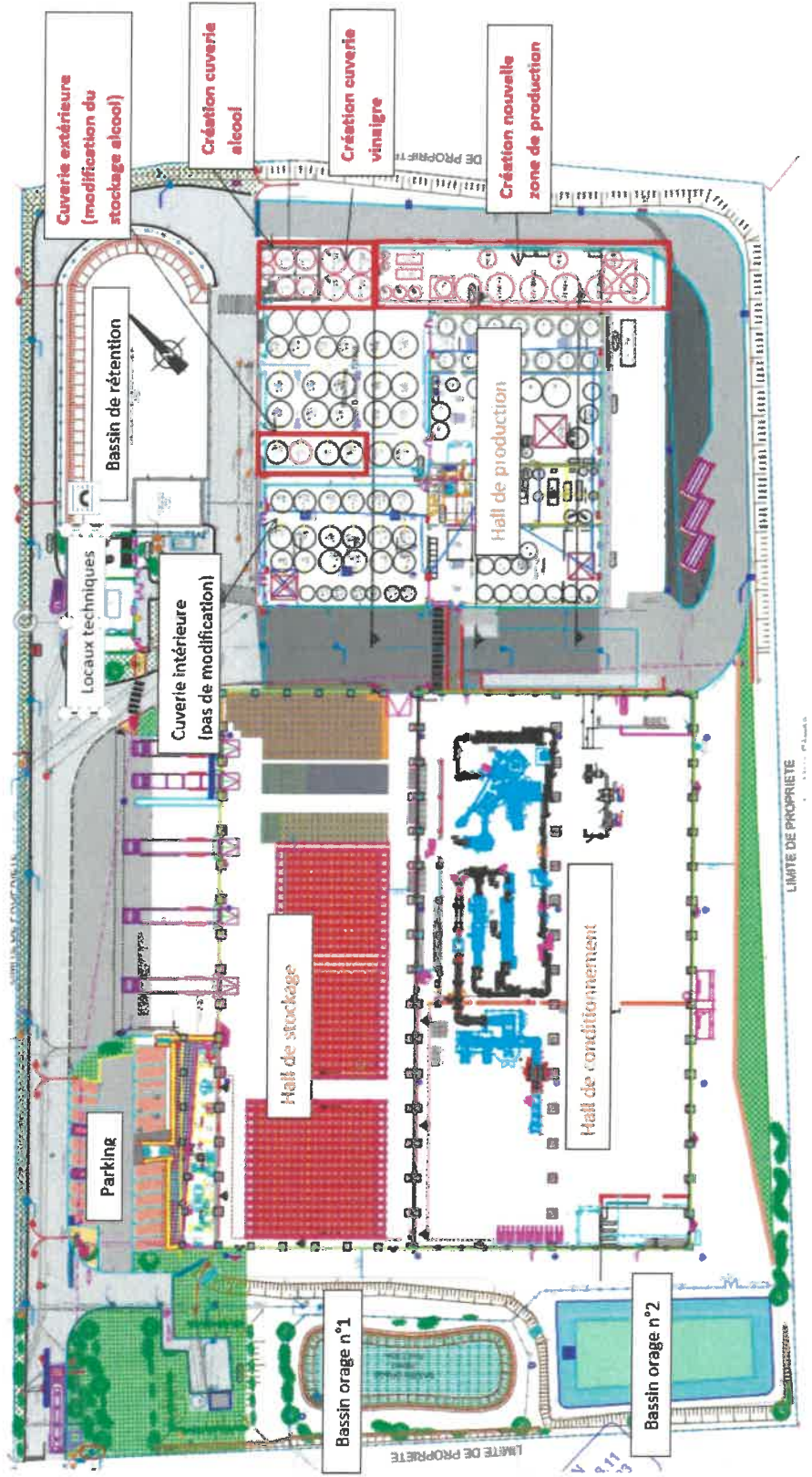
- Le projet d'extension porte sur la création :
 - D'un bâtiment fermentation d'une surface d'environ 510 m², hauteur 14 m, dispositions constructives identiques au bâtiment actuel soient structure métallique, murs bardage double peau et toiture bac acier avec étanchéité multi couches. Il comprendra 3 fermenteurs de 137 m³ (diamètre 4,8 m - h 11,2 m), les cuves process (eau, mousse, aliments) et deux filtres tangentiels
 - D'une cuverie extérieure, accueillant 2 cuve d'alcool de 500 hL et 4 cuves d'alcool de 980 hL
 - D'une cuverie extérieure, accueillant 4 cuves de vinaigre de 2 000 hL, reliée vers la rétention actuelle, la surface de la cuverie sera de 100 m²
- Le projet sera réalisé sur une zone actuellement partiellement imperméabilisée, la surface totale de projet est de 697 m² dont 230 m² seront construits sur une zone actuellement en espaces verts.

L'ensemble des installations est localisé sur la plan présenté page suivante.

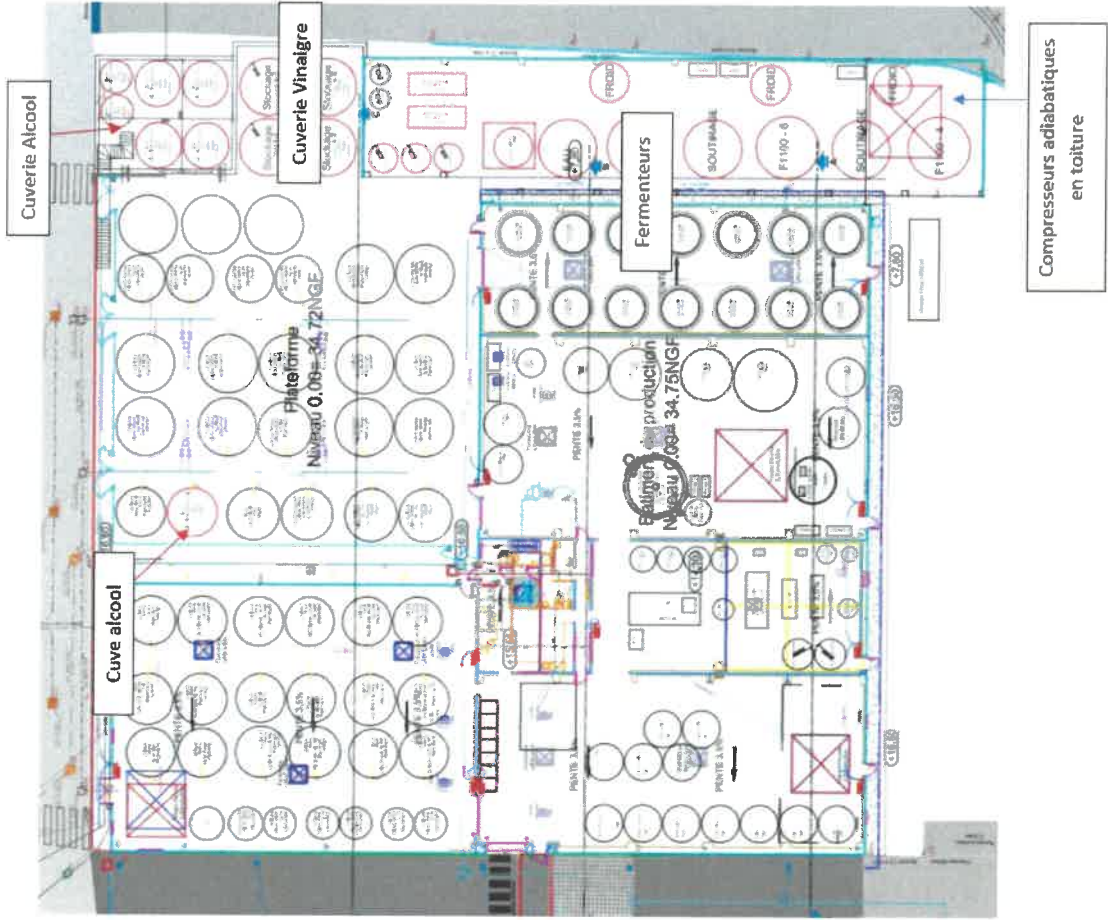
- Le projet s'accompagnera de l'embauche d'environ 6 personnes



Plan du projet



Plan du projet



AE Ch



Procédures administratives

- Premier dépôt avec stockage d'alcool dans la cuverie vinaigre actuelle
- Évolution du projet avec stockage dans une cuverie dédiée
- Dossier instruit par la DREAL du Gard et jugé complet et régulier pour instruction du dossier en enquête publique
- Projet dispensé d'étude d'impact par le préfet du Gard
- Consultation par la DREAL dans le cadre de l'instruction du SDIS (avis du 02/04/21), de la DDT (avis du 10/05/21) et de l'ARS (avis du 02/04/21). Les avis et recommandations sont intégrées au projet
- Consultation des mairies dans le cadre de la procédure d'enquête publique



Etude d'incidences

- Le site CHARBONNEAUX BRABANT n'est pas exposé à des contraintes environnementales significatives. Le site est en dehors de toute contrainte environnementale forte, étant implanté sur une parcelle déjà industrialisée au sein d'une zone d'activité.
- Le projet engendre une augmentation des rejets eaux usées industrielles, mais le débit, la concentration des effluents et le flux journalier resteront conformes aux valeurs de l'Arrêté Préfectoral et resteront dans la limite de la convention de déversement signée avec le gestionnaire de la station d'épuration de Vauvert.
- La surface imperméabilisée dans le cadre du projet est minimale à l'échelle de la parcelle, cette augmentation n'est donc pas de nature à modifier le dimensionnement des ouvrages. Les eaux pluviales sont collectées sur le site et sont tamponnées avant rejets au réseau public.
- Les laveurs de gaz mis en place sur les fermenteurs permettent de limiter significativement les rejets atmosphériques du site.
- La commune de Vauvert est concernée par un PPRI, le site n'est pas une zone inondable. Le projet n'est pas de nature à modifier l'éboulement des eaux, l'extension se faisant majoritairement sur une zone imperméabilisée.



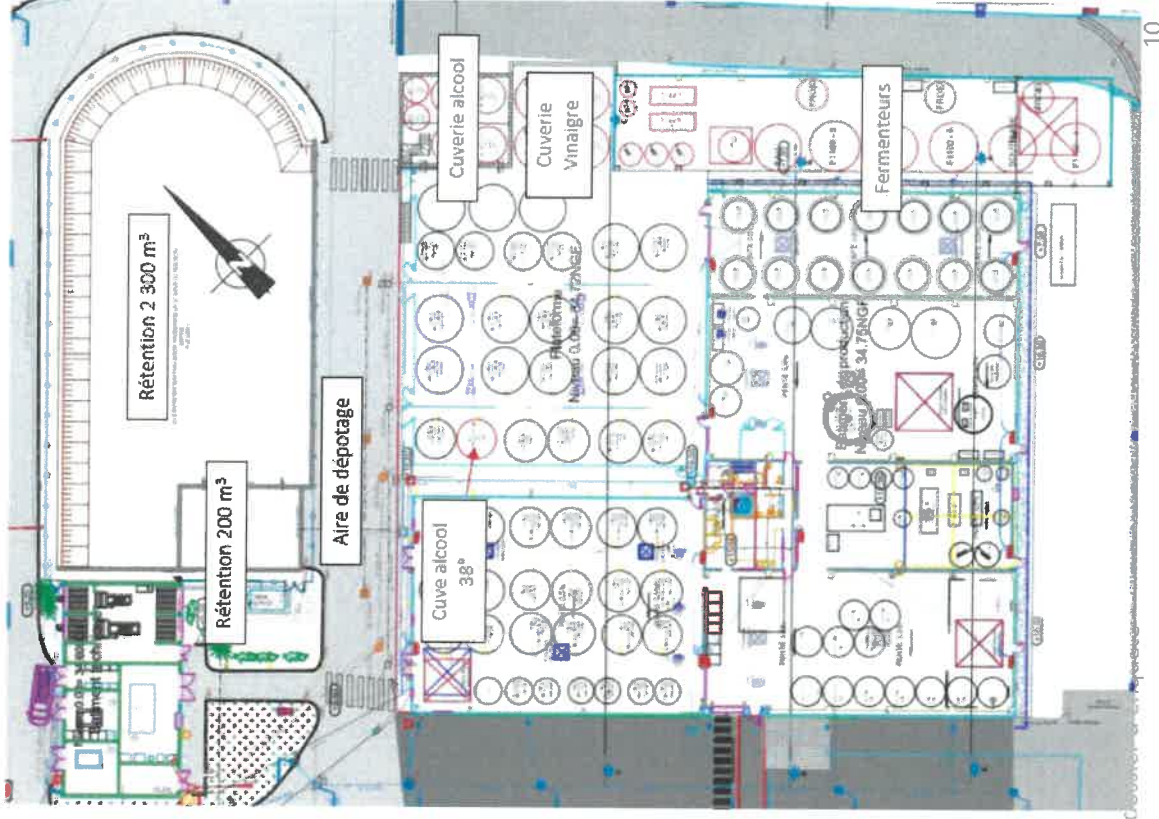
Etude d'incidences : gestion des rétentions

- Les cuveries sont raccordées au bassin de rétention du site d'un volume de 2 300 m³, via un bassin tampon de 200 m³.
- En fonctionnement normal, le bassin tampon de 200 m³ permet de collecter : les eaux pluviales des cuveries extérieures, les eaux de lavage des zones de production et tout déversement accidentel.
- La vidange de ce bassin tampon se fait par relevage sous contrôle des opérateurs, il ne peut donc pas y avoir de déversement vers le réseau eaux usées. Le poste de relevage est fermé en dehors de la présence du personnel et serait fermé en cas de déversement pendant les heures d'ouverture du site. En cas de déversement important le bassin tampon de 200 m³ est raccordé par surverse au bassin de rétention d'un volume de 2 300 m³.
- En cas de déversement de plus grande ampleur affectant l'ensemble des cuveries au même moment, le bassin de 2 300 m³ déborderait sur les voiries du site, le surplus serait donc dirigé vers les bassins étanches de collecte des eaux pluviales. Le volume cumulé des bassins d'orage est de 2 288 m³. Une vanne de barrage sur le raccordement public permet de collecter les effluents sur le site. **Ainsi le volume de rétention cumulé du site est de 4 288 m³.** Le volume de l'ensemble des cuveries de stockage est de 72 213 hL. La rétention nécessaire doit donc être de 36 106 hL soit 3 600 m³, le site dispose donc d'une rétention suffisante.
- Les eaux d'extinction incendie seraient également collectées dans ces bassins.



Etude de dangers

- Les potentiels de dangers générés par le projet d'extension sont en relation avec l'activité du site soient :
 - Stockage d'alcool
 - Fermenteur
 - Cuverie vinaigre
 - Installations annexes (refroidisseurs adiabatiques)
- Ces risques ne sont pas nouveaux sur le site, le site actuel présente déjà les mêmes risques, le projet n'engendre pas de modification du process.
- Le plan localisant les différents potentiels de dangers du projet est présenté ci-contre



Etude de dangers

- A noter que les scénarios présentés par le projet ne sont pas nouveaux sur le site CHARBONNEUX BRABANT, mais sont déjà existants sur le site actuellement réglementé par l'arrêté préfectoral du 02 février 2017.
- Rappel des phénomènes dangereux étudiés dans les précédents dossiers ayant donné lieu à la rédaction de l'arrêté préfectoral actuel :
 - Explosion d'une citerne routière sur l'aire de dépotage
 - Explosion d'une cuve d'alcool
 - Incendie du stockage des produits finis
- Phénomènes dangereux étudiés dans le cadre du projet
 - Mise à jour du scénario explosion d'une citerne routière sur l'aire de dépotage
 - Explosion des nouvelles cuves d'alcool : cuve de 98 m³ et cuve de 50 m³ d'alcool à 68 °
 - Incendie de la rétention de 200 m³
 - VCE de la rétention de 200 m³
 - Incendie de la rétention de la cuverie alcool
 - VCE de la rétention de la cuverie alcool
 - Incendie d'une flaque d'alcool dans la cuverie existante
 - VCE d'une flaque d'alcool dans la cuverie existante



Etude de dangers : synthèse des effets

- Les effets létaux ne sortent pas du site
- Les effets irréversibles sortent du site pour les scénarios suivants :
 - explosion d'une citerne routière,
 - explosion d'un réservoir de la nouvelle cuverie,
 - VCE de la rétention tampon ou un VCE de la rétention de la nouvelle cuverie
 - explosion d'une cuve d'alcool à 38° de 170 m³ (effets irréversibles par bris de vitres).
- Les effets touchent les vignes et vergers, le chemin communal longeant le site et partiellement le terrain de la société STRANIC. La ligne SNCF n'est pas touchée par les effets du site.
- Le résumé non technique de l'étude de dangers est intégré dans la PJ n°49 Etude de dangers



Etude de dangers : mesures de prévention

- Accès réglementé
- Clôture grillagée, site clos la nuit et en absence d'activité
- Report d'alarme 24h/24
- Formation, sensibilisation du personnel
- Procédure de plan de prévention et de permis de feu
- Choix des produits (alcool à 38° et 68 ° plutôt qu'un alcool à titre plus élevé)
- Événements d'explosion sur les cuves d'alcool
- Détection incendie sur nouvelle cuverie alcool et rétention de 200 m³
- Identification des risques d'explosion (zonage ATEX) et équipements adaptés au risque identifié
- Protection contre les effets indirects de la foudre (parafoudres)
- Détection incendie
- Locaux à risque (groupe électrogène, local compresseur d'air, TGBT, transformateurs) coupe-feu
- Transformateurs contrôlés par un DGPT2 (Dégagement Gazeux Pression Température 2 seuils)
- Recoupement REI120 du stockage produits finis
- Contrôles annuels réglementaires (installations électriques, engins de manutention, installation de réfrigération, compresseur d'air, extincteurs, ...).



Etude de dangers : mesures de protection

- Plan d'intervention
- Formation du personnel à la manipulation des extincteurs répartis dans les différents locaux
- Désenfumage à hauteur de 1% des locaux de travail et 2% pour le stockage produits finis
- Réseau de 6 poteaux incendie ceinturant le site
- Extinction à la mousse asservie à la détection
- Réserve d'émulseurs sur site
- Bassin de rétention permettant de collecter un éventuel déversement
- Rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie dans les bassins orages et dans le bassin de rétention en fonction de la zone.



Conclusions

- Le projet a été mené afin de répondre aux objectifs de protection des tiers et de l'environnement. Le projet intègre des laveurs d'air et une rétention dédiée. La défense incendie de la cuverie alcool est assurée par une extinction à la mousse asservie à la détection permettant d'être rapidement mise en œuvre à tout moment. La défense incendie a été présentée au SDIS pour valider l'approche retenue.
- Le projet présenté par la société CHARBONNEAUX BRABANT permet de répondre à un besoin d'augmentation des capacités de production du site sans engendrer d'effets notoires sur l'environnement ni d'effets létaux en dehors des limites de propriété du site.

